INFORMATIONS

CERTIFICAT MÉDICAL

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis, y compris en compétition, est obligatoire pour tous les licenciés.
Pour savoir quand vous devez fournir votre certificat et les informations qu'il doit comporter, reportez-vous au document Attestation_QS.pdf (voir en page 2 les explications)

CARTE D'ACCÈS MAGNÉTIQUE

L'accès à la halle de tennis se fait à l'aide d'une carte d'accès magnétique. Cette carte vous est délivrée contre un chèque de caution de 20 € à l'ordre du RTC. Pour obtenir une carte en cours d'année, il vous suffit vous présenter à une permanence du club et l'on vous remettra une carte contre votre chèque de caution.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de l'association est affiché dans les communs de la halle de tennis et il est disponible à tout moment en cliquant **ICI**. Nous rappelons que tout adhérent du RTC déclare avoir pris connaissance de ce règlement lors de son inscription.

SYSTÈME DE RÉSERVATION

Les réservations de courts de tennis se font à partir du site internet du club (depuis chez vous ou de la borne du club). Pour cela, nous vous invitons à lire attentivement le document suivant (Notice_Reservations_ADOC.pdf). . N'hésitez pas à nous solliciter en cas de difficultés

MOT DE PASSE ET IDENTIFIANT OUBLIÉS

Si vous avez oublié votre mot de passe ou votre identifiant pour vous connecter sur le site de réservation ADOC, il vous suffit de cliquer sur la touche FFT "Mon espace tennis" sur la page d'accueil du site web du club. Remplissez tous les champs (code club : 61440005). Une fois le formulaire validé, vous recevrez instantanément votre mot de passe et votre identifiant sur votre boîte e-mail.